



## Le mot du président : Vers un nouveau départ !

22 février 2016



L'entrée en vigueur des réformes dans la Fonction publique a définitivement mis fin à notre revendication de longue date visant un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la « carrière » du rédacteur. Depuis les années quatre-vingt, les gouvernements successifs ont sciemment refusé aux rédacteurs toute formation supplémentaire ayant pu compenser le nivellement vers le bas inhérent à notre système d'enseignement.

Si aujourd'hui le Ministère de l'Education nationale peut se vanter d'un taux de réussite à l'examen de fin d'études secondaires se situant autour de 80%, la situation constatée à l'occasion des examens-concours en est toute une autre. Ou presque ...

Car depuis de nombreuses années, les candidats à l'examen-concours pour l'accès à la carrière du rédacteur, respectivement au groupe de traitement B1 atteignent eux-aussi et de façon constante un taux similaire, mais malheureusement d'échecs !

La session de décembre 2015, soit le premier examen-concours organisé selon les nouvelles modalités prévues par les réformes dans la Fonction publique en est un exemple-

type. Faudra-t-il à l'avenir recourir systématiquement à une appréciation de plus en plus large des épreuves afin d'obtenir un nombre de réussites avoisinant plus ou moins le nombre de postes à pourvoir ?

L'AGC s'est toujours engagée afin d'éviter que la médiocrité de l'enseignement secondaire plébiscitée par le Ministère de l'Education nationale ne vienne se refléter dans la Fonction publique. Mais face au désintéret total et manifeste des gouvernements successifs, notre action n'a toujours pas abouti.

Mais loin de nous l'idée d'abandonner !

Il s'agit à présent de réorienter notre engagement et de nous concentrer sur la formation dispensée pendant le stage tant au sein de l'INAP que dans les administrations, sans pour autant négliger la formation continue.

A défaut d'une solide formation de base, il faudra désormais compter de plus en plus sur celle organisée après l'entrée en service afin de garantir la « survie » des rédacteurs et d'éviter que nos attributions traditionnelles ne soient transférées encore d'avantage vers le groupe de traitement A1.

Notre engagement ne se limitera toutefois pas au seul domaine de la formation, mais en touchera bien d'autres dont notamment la politique salariale, le statut général ou encore tout autre question se rapportant de près ou de loin à la Fonction

publique en général et aux rédacteurs en particulier. L'action syndicale de l'AGC veillera ainsi à concilier les nécessités d'efficience de l'administration publique avec les intérêts professionnels et matériels de ses membres.

C'est précisément dans cet ordre d'idées que nous venons d'actualiser notre programme d'action.

Mais à côté de l'action syndicale proprement dite, le comité s'est proposé dès avril 2015 de prendre diverses mesures de réorganisation interne. Ainsi, un projet de modification des statuts sera présenté lors de la prochaine assemblée générale, une importante action de recrutement de nouveaux membres a été lancée et last but not least, l'AGC s'est offerte pour son quarantième anniversaire un tout nouveau site internet.

Bref, délaissés par les ministres Biltgen, Modert et Kersch depuis l'élaboration et jusqu'à la finalisation des réformes dans la Fonction publique, nous n'avons rien perdu de notre enthousiasme, ni de notre engagement. Bien au contraire !

Non seulement l'AGC continuera-t-elle à défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres, mais de plus elle réagira avec véhémence contre les effets secondaires et indésirables pouvant se produire lors de la mise en œuvre des réformes de 2015.

Thierry Ries, président